

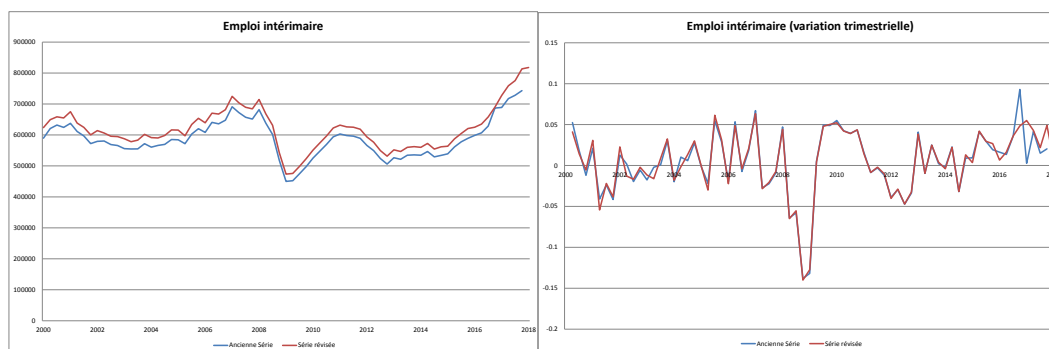
Note méthodologique : révision des séries de l'emploi intérimaire

Dans le cadre de la publication des données sur le premier trimestre 2018, les séries d'emploi intérimaire ont été révisées. Trois éléments justifient ces révisions :

- Le principal changement provient du traitement du passage à la déclaration sociale nominative (DSN), dans le courant de l'année 2016 pour les *majors* de l'intérim puis en 2017 pour les autres. La montée en charge de la DSN a permis d'améliorer la qualité de couverture par rapport à la source historique des relevés mensuels de mission (RMM), ce qui amène à revoir l'ensemble de la série, avec un impact à la hausse d'environ 4,5 % au niveau national. Cet effet peut être plus important au niveau local.

Temporairement, un traitement *ad hoc* avait été adopté depuis début 2017 pour neutraliser l'effet des établissements apparus au moment du passage à la DSN et qui ne déclaraient pas précédemment de RMM. Ce traitement est désormais levé, et l'ensemble des établissements sont désormais intégrés dans les estimations. Ceci conduit à une révision parfois sensible selon les régions des séries sur le passé récent.

- Ce trimestre a également été l'occasion de modifier la stratégie de correction des données manquantes, sur les secteurs utilisateurs notamment. Une méthode d'imputation a été mise en place sur l'ensemble de l'historique. L'effet sur les séries fines, et à plus forte raison sur la série nationale, est faible.
- Enfin, un traitement particulier a été effectué sur le mois de décembre 2016, qui cumulait de nombreuses difficultés. L'évolution entre ce mois et janvier 2017 était très difficile à évaluer compte tenu du changement de source et du problème de qualité de la DSN lors des premières déclarations. Un traitement alternatif a été réalisé, qui modère l'effet de cette transition.



Figures : révisions de l'emploi intérimaire en niveau (gauche) et en variations trimestrielles (droite)